



LE LABEL D'EXCELLENCE CHARTRE DE CONFORMITÉ & QUALITÉ

1. PRÉAMBULE

Le Label d'Excellence **AFRICAN LOCAL FOOD MARKET - AFOOMARKET** est un repère de confiance conçu pour valoriser le savoir-faire des agro-transformateurs et promouvoir les produits locaux sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. En adhérant à cette Charte, l'entreprise s'engage dans une démarche de progrès continu.

2. LES ENGAGEMENTS DU TRANSFORMATEUR LABELLISÉ

Article 1 : Contrôle Sanitaire et Analyses

L'entreprise s'engage à soumettre ses produits à des analyses microbiologiques et physicochimiques régulières auprès de laboratoires reconnus, et à fournir les bulletins d'analyses (BDA) à **AFRICAN LOCAL FOOD MARKET - AFOOMARKET** pour validation.

Article 2 : Traçabilité et Gestion des Lots

Chaque unité produite doit porter un numéro de lot permettant d'identifier la date de fabrication, les matières premières utilisées et l'historique de distribution.

Article 3 : Conformité de l'Étiquetage

L'étiquetage doit être conforme à la réglementation en vigueur sur le marché cible (liste d'ingrédients, allergènes, DLC/DDM, origine, valeurs nutritionnelles).

Article 4 : Régularité de la Production

L'entreprise garantit la standardisation de sa production en appliquant des fiches techniques et des procédures opératoires strictes.

Article 5 : Engagement Éthique

L'entreprise s'interdit toute pratique trompeuse sur la nature, l'origine ou la qualité réelle de ses produits.

3. AUDIT ET DROIT D'USAGE DU LABEL

- Le Label d'Excellence **AFRICAN LOCAL FOOD MARKET - AFOOMARKET** est accordé pour une durée de 12 mois renouvelable.
- **AFRICAN LOCAL FOOD MARKET - AFOOMARKET** se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés ou de demander des mises à jour des bulletins d'analyses.
- En cas de non-respect avéré des critères de la présente charte, le Label peut être suspendu ou retiré.

Fait à, le/...../.....

Pour l'Entreprise :
(Nom, Fonction & Signature)

Pour AFOOMARKET :
Comité Qualité & Certification